

Publicités juridiques

T.J de Thionville - Registre des Associations
Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 29/01/2025 au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de THIONVILLE
N°AMALIA : A2025TH1000011
l'association : NEMESIS OFFICIAL BAND
ayant son siège 4 Rue des Hirondelles 57310 BERTRANGE
Les statuts ont été adoptés le 11/08/2024.
L'association a pour objet : Encadrement matériel et humain de répétitions et de représentations du groupe de musique NEMESIS ainsi que la récupération de fonds pour l'achat de matériel pour l'association.
La direction se compose de :
Président : MENZIN Mathéo
Vice-Président et secrétaire : KOCKLER Thomas
Trésorier : VALENTIN Sébastien
Trésorier adjoint : SCODRO Sébastien

Thionville, le 30/01/2025
FOTI Catherine

446134700

T.J de Thionville - Registre des Associations
Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 29/01/2025 au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de THIONVILLE
N°AMALIA : A2025TH1000010
l'association : IRONMAN MOSELLE
ayant son siège 5 Rue des orchidées 57480 MERSCHWELLER
Les statuts ont été adoptés le 06/07/2024.
L'association a pour objet : Promouvoir la pratique du triathlon et participer à des compétitions telles que l'Ironman 70.3.
La direction se compose de :
Président : BOUCHER Johan
Vice-Présidente : DA SOLLER (BOUCHER) Claire
Trésorière : BAUDINET (BOUCHER) Martine
Secrétaire : JUST (DA SOLLER) Rosalyne
Membres : BOUCHER Jean-Marc, DA SOLLER Jean-Pierre, MICHEL Thomas

Thionville, le 30/01/2025
FOTI Catherine

446247700

Avis publics

VILLE DE ROMBAS

Avis d'enquête publique

Projet d'aménagement d'une zone future
d'habitations sur une partie du site de l'ancienne
usine d'agglomération de Rombas sur le lieudit
« Les Blanches Terres »

Par arrêté du maire n° 09/2025 en date du 14 janvier 2025, une enquête publique est organisée du 05 février 2025 à 9h30 au 06 mars 2025 à 17h30 avec la participation du public pour une étude d'impact environnementale dans le cadre de permis d'aménagement présentée par la Société ROMBAS-INDUSTRY pour un projet d'aménagement d'une opération d'habitat « Les Blanches Terres » à Rombas, dans les formes déterminées par le code de l'environnement et le code de l'urbanisme, en vue de réaliser l'aménagement d'une partie de la zone 1AU « Les Blanches Terres » sur la commune de ROMBAS, sur un secteur d'environ 9,7ha à vocation d'habitats.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique avec le résumé non-technique de l'étude d'impact, les dossiers de demande de permis d'aménager, des avis de l'autorité environnementale et des mémoires en réponse à ces avis accompagnés de ses annexes, est consultable en mairie de ROMBAS en version papier et sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.registredemat.fr/plu-dossier-blanches-terres>
Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de ROMBAS-INDUSTRY, Chemin du Laidt - 57100 Thionville.
Mme Valérie LE PORT juriste d'entreprise, désignée en qualité de commissaire-enquêtrice, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales en mairie de Rombas aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 05 février 2025 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 12 février 2025 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 26 février 2025 de 9h00 à 12h00

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête unique sur support papier, ouvert à cet effet en mairie de Rombas,
- sur le registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête :
<https://www.registredemat.fr/plu-dossier-blanches-terres>

par courrier postal adressé à la mairie de Rombas, à l'attention de la commissaire-enquêtrice,

- par courriel sur l'adresse électronique suivante :
enquete-plu-blanches-terres@registredemat.fr

Les observations écrites reçues par la commissaire-enquêtrice pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale à la Mairie de Rombas sont annexées au registre d'enquête ouvert à la Mairie de Rombas. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice sont mis à la disposition du public à la Mairie de Rombas et sur son site internet, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir est la délivrance des permis d'aménager par le maire de Rombas ou leur refus.

444389200

COMMUNE D'OERMINGEN

Communiqué

Le Maire de la Commune d'Oermingen précise les modalités de la prise des sépultures des deux anciens cimetières catholique et protestant.

En application de l'arrêté municipal n° 03/25 du 31 janvier 2025, les sépultures en terrain non concédé, situées sur l'ancien cimetière catholique attenant à l'église Saint Rémi et sur l'ancien cimetière protestant attenant à l'église Stengel, des personnes inhumées antérieurement au 01 janvier 2010 seront reprises par la commune à partir du 01 juin 2025.
Les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant le 31 mai 2025. A défaut, ils seront enlevés par les soins de la commune, mis en dépôt à l'atelier municipal jusqu'au 31 juillet 2025 et restitués sur simple demande. Ils pourront ensuite éventuellement être utilisés par la commune pour l'entretien ou l'aménagement du cimetière, voire faire l'objet d'un recyclage. Les familles qui désiraient faire inhumer les restes mortels dans une concession au cimetière communal devront prendre contact, dans les meilleurs délais et au plus tard avant le 31 mai 2025, avec le secrétaire de la mairie ou la municipalité.
Contact : mairie.oermingen@orange.fr ou 03 88 00 82 46.
A défaut par les familles d'avoir fait procéder à l'exhumation des restes mortels que ces sépultures renferment, la commune réalisera un aménagement paysager de surface, sans exhumation, avec valorisation des pierres tombales les plus remarquables.

Signé :
Simon SCHMIDT, maire de Oermingen

447227800

COMMUNE DE BERTRANGE

Avis d'enquête publique

Projet de modification N° 1
du PLU de la commune de BERTRANGE

Par arrêté n°P5-2025, le Maire de BERTRANGE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Alain CHANTEPE, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Raymond FRANZKE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, ont été désignés par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

L'enquête se déroulera à la Mairie de BERTRANGE, sur 30 jours, du 24 février au 25 mars 2025 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Jean-Luc PERRIN, Maire est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de BERTRANGE, les :
Lundi 24 février de 09h00 à 11h00
Jeudi 07 mars de 16h00 à 18h00
Samedi 15 mars de 10h00 à 12h00
Mardi 25 mars de 16h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés ou renseignés aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :
Lundi 8H05 - 11H55 et 14H00 - 17H25
Mardi 8H05 - 11H55 et 14H00 - 18H25
Mercredi 8H05 - 11H55
Jeudi 8H05 - 11H55 et 14H - 17H25
Vendredi 8H05 - 11H55 et 14H - 16H.

- Les observations sur le projet de modification N°1 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.
- Les observations pourront être également adressées par écrit en Mairie, 4 Grand Rue 57310 BERTRANGE, au nom de Monsieur le commissaire enquêteur.
- Les observations pourront être également adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@bertrange.fr

Objet : Enquête Publique - Modification n°1 du PLU ».

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement est consultable sur le site internet suivant :
<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, un mois après la date de clôture de l'enquête et ce, pour une durée d'un an.
Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet www.bertrange.fr

Les observations et remarques du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables en Mairie et sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERTRANGE est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.
La délibération est transmise au Préfet de la Moselle pour approbation. Une fois le dossier déposé en préfecture, le Préfet disposera de deux mois pour approuver par arrêté la modification du PLU.
À l'expiration du délai le Préfet est réputé avoir approuvé la modification.

Le Maire, Jean-Luc PERRIN

447390000

Vie des sociétés

Transferts de siège social

SCIELMA

au capital de 1000 €
Siège social : 2 rue du beau pré
57140 WOIPPY
SIREN 851 666 172 RCS METZ

Transfert de siège social

Sur décision de la Présidente en date du 9 décembre 2024, La société sus visée a décidé de transférer son siège social du 2 rue du beau pré 57140 WOIPPY au 1 rue André Maginot 57365 ENNERY à compter du 23 décembre 2024 et de modifier corrélativement l'article 4 de ses statuts.

Pour avis

447443800

Additif - Rectificatif

Avis rectificatif

En date du 14/12/2024, sous seing privé, il a été constitué la Société suivante :

Forme : Sociétés par Actions Simplifiées
Dénomination : CHICKEN NAN
Objet : EXPLOITATION d'un FONDS de COMMERCE de RESTAURATION RAPIDE
Siège social : Parking du Centre Commercial CARREFOUR 57180 MOULINS les METZ
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 €
Président : Monsieur MALAKHEL Nimatullah - 97 rue Pierre et Marie Curie 57050 METZ
ADMISSION aux ASSEMBLEES et EXERCICE du DROIT de VOTE
«Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix»
CLAUSES D'AGREMENT
«A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des 1/2 associés présents ou représentés»
Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des associés dans un acte»
Immatriculation : RCS METZ

Pour avis, Le Président

447568200

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de FEY
Type de numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 21570212700014
Ville : FEY Code postal : 57420
Groupement de commandes : NON
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil acheteur :
<https://www.marchespublics-matec57.fr/>
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON
Nom du contact : Monsieur le Maire
Adresse mail du contact : secretariat@mairiedefey.fr
N° de téléphone du contact : 03 87 52 84 76
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
- Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
- Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 28/02/2025 à 11h00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : NON
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : OUI
L'acheteur exige la présentation de variantes : NON
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux pour la réalisation de voirie définitive - Rue des Charmes
Type de marché : TRAVAUX
Lieu principal d'exécution du marché : FEY
La consultation comporte des tranches : NON
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : NON
Section 5 : Lots
Marché aléatoire : NON
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : NON
Autres informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur est assisté de MATEC en tant qu'AMO
Date d'envoi à la publication : 04/02/2025

447508800